

PROTOCOLE SANITAIRE au 01/09/2021

Ce protocole est applicable **aux enfants** comme **aux adultes** à compter du : 01 septembre 2021

Toute personne étant « **Cas Contact à risque** » ; « **Positif au COVID** » ou ayant des « **Symptômes Evocateurs** » est tenue de **ne pas se rendre au collège, et de se signaler** auprès du chef d'établissement.

1) Désinfection des mains :

Exception : En cas d'évacuation d'urgence, pas de désinfection des mains (incendie, attentat, intrusion, ...)

- Désinfection des mains **en rentrant dans l'établissement** et **en sortant** (même pour l'EPS)
- Désinfection des mains **en rentrant dans la classe** (sous la responsabilité du professeur) et ce à chaque entrée : matin, après les récréés, après la cantine...
- Désinfection des mains **à l'entrée du réfectoire**
- Le matériel partagé en classe est autorisé puisque les mains de tous auront été désinfectées. Idem pour les feutres de tableau ou les ordis des classes.
- Il est interdit de manger dans les salles de classe, de même que dans les salles communes de travail.

2) Port du masque :

- Le masque doit être porté, par tous, correctement dans l'enceinte de l'établissement (en intérieur ET en extérieur)
A chaque fois que le port du masque n'est pas possible, il faut respecter la distanciation physique de 1 m.

3) Aération des classes et lumières :

- Les zones contact (interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres) : les mains de tous étant désinfectées, on peut toucher les zones contact qui sont désinfectées deux fois par jour.
- Aération : Les classes doivent être aérées :

QUAND ?	PAR QUI ?
Le matin avant l'arrivée des élèves	Le Personnel de Vie Scolaire
Pendant les récréations et la pause méridienne	Les enseignants de l'heure concernée (aidés par les élèves)
Le soir après les cours	Le Personnel d'Entretien
5 mn toutes les heures	Les enseignants de l'heure qui débute

- On peut utiliser la VMC – le chauffage et la climatisation puisque tout a été vérifié et nettoyé.

4) Référent COVID :

Un « Référent COVID » est nommé : **Luc Labourier**.

Il a autorité pour faire respecter ce protocole, tant aux enfants qu'aux adultes.

Nota Bene : Toute personne qui refuse volontairement d'appliquer ce protocole fera l'objet d'un signalement au Chef d'Etablissement.